

1. *Débitrice:* **Boegli Jacques SA**, Vers-Chez-l'Ecrivain 10,
2745 Grandval

2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 22.03.2007
jusqu'au 11.04.2007

3. *Délai pour contester l'inventaire:* 22.03.2007 jusqu'au
01.04.2007

4. *Remarques:* Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'agence soussignée une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les décisions relatives à l'admission des revendications de tiers (art. 47 à 49 OAO), les actions en responsabilité et les démarches à entreprendre pour l'encaissement de créances auprès de débiteurs à l'étranger que cette dernière renonce à introduire.

Chaque créancier a la possibilité dans le délai du dépôt de l'inventaire, de faire une offre pour le rachat en bloc du dossier des débiteurs à l'étranger au cas où aucune demande de cession n'est demandée.

Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.

Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné ainsi que "sur rendez-vous" à l'office des poursuites et des faillites du Jura bernois - Seeland, rue Neuve 8, 2501 Biemme.

Office des poursuites et des faillites Jura bernois-Seeland
2740 Moutier

(00223267)